

DATE : 16/05/2024

RÉFÉRENCE : DGS-URGENT N°2024-07

TITRE : RENOUVELLEMENT VACCINAL COVID-19 DES PLUS FRAGILES -VACCINATION EN COURS DU 15 AVRIL AU 16 JUIN 2024

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial

Mesdames, Messieurs,

Le renouvellement vaccinal des plus fragiles contre le covid-19 a débuté le 15 avril et doit s'achever le 16 juin prochain. Cette durée permet aux personnes éligibles d'être protégées pendant la période estivale, pendant laquelle une circulation du virus a été observée les années précédentes. A ce jour et face à ce risque, le nombre de personnes vaccinées demeure insuffisant.

Ce DGS-Urgent est un rappel et invite tous les professionnels de santé à se mobiliser pour protéger les personnes à risque de développer une forme grave de Covid-19.

Conformément aux avis de la Haute Autorité de santé du 23 février 2023 et du 8 février 2024, les personnes dont la protection immunitaire diminue plus rapidement dans le temps peuvent bénéficier d'une vaccination supplémentaire contre le covid-19 du 15 avril au 16 juin. Il s'agit :

- Des personnes âgées de 80 ans ou plus ;
- Des patients immunodéprimés, quel que soit leur âge ;
- Des résidents des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et des unités de soins de longue durée, quel que soit leur âge ;
- et de toute personne à très haut risque selon chaque situation médicale individuelle et dans le cadre d'une décision médicale partagée avec l'équipe soignante.

Ces personnes pourront recevoir une dose de vaccin Covid-19 à partir de 3 mois après la dernière injection ou infection au SARS-CoV-2. Ces personnes seront à nouveau éligibles au début de la campagne de vaccination automnale.

Nous souhaitons préciser que toute personne souhaitant se faire vacciner, même si elle ne fait pas partie de la cible, peut recevoir une injection contre le Covid-19.

En outre, la traçabilité de l'injection vaccinale doit être assurée dans le système d'information « Vaccin Covid ». Les professionnels sélectionneront le motif « rappel » dans la liste déroulante prévue à cet effet (bien que la notion de « rappel » soit supprimée par la simplification du schéma vaccinal pour les personnes âgées de 5 ans et plus). Le nom du vaccin devra être sélectionné dans le menu déroulant.

Merci à toutes et à tous pour votre engagement dans le renouvellement vaccinal de notre population des plus fragiles.

Dr Grégory Emery
Directeur Général de la Santé

signé

DIFFUSION LIMITEE